

Délibération du conseil municipal du 21 mars 2026

L'an deux mil vingt six le 21 mars à 11h00 le conseil municipal de Ménesqueville, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie. Monsieur CAHAGNE Dominique Maire a ouvert la séance et procédé à l'appel des conseillers municipaux élus le 15 mars dernier. Il a nommé Jean-Claude LEBEL le plus âgé de tous, président de séance, et lui a laissé la parole afin de procéder à l'élection du maire. Les assesseurs nommés étaient : JACQUES Valérie et METOT Fabrice.

Présents : Mesdames BOUXIN Christine, JACQUES Valérie, LETAILLEUR Catherine, STALIN Samya, FERET Béatrice, Messieurs CAHAGNE Dominique, BRIDONNEAU Alain, LEBEL Jean-Claude, HALLER Dylan, METOT Fabrice, FOURE Cyrille.

ÉLECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 11

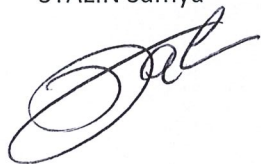
A obtenu :

- Monsieur Dominique CAHAGNE 11 voix

Monsieur CAHAGNE Dominique, ayant obtenu 11 voix, a été proclamé maire.

Fait à Ménesqueville, le 21 mars 2026

Secrétaire de Séance
STALIN Samya



Le Maire,
Dominique CAHAGNE

